

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1246

29 juin 2009

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l.	59773	International Dynalux S.A.	59801
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	59762	Invenergy Canada I S. à r.l.	59765
Affino Group SA	59795	Inxites S.A.	59768
Bonni International S.A.	59795	JP Residential II S.A.	59785
Campus Contern Colibri S.A.	59763	JP Residential II S.A.	59774
Capaldi Investments S.A.	59785	JP Residential I S.A.	59791
Cité du Soleil S.A.	59773	JP Residential I S.A.	59774
Cobelfret I S.A.	59789	Kahler (Investissements) S.à r.l.	59797
Confer Partnership, S.e.c.s.	59799	Katcon Global S.A.	59782
CVM SPF S.A.	59796	La Cigaronne	59784
Delta Spain S.à r.l., SICAR	59799	La Marne Immobilière SA	59801
Dimetal International S.A.	59797	Luigi S.A.	59790
Domaine de la Garde	59784	Luxicav Plus	59772
Domaine Paradisu S.A.	59789	New-Love S.à.r.l.	59800
Euclid Investments Holding S.A.	59797	Observer New Media S.à.r.l.	59799
Eurest Luxembourg S.A.	59800	P.B. Participations	59785
Euro Marine Services SA	59795	PB Real Estate S.à r.l.	59802
Europa Plurimedia Synergie	59804	Petraland S.A.	59805
Eyms SA	59794	Ruralia Finance S.A.	59762
Flatinvest S.A.	59798	SAF-Holland S.A.	59791
Fondation Ligue H.M.C.	59806	Seapold International Finance S.A.	59801
Gesfo S.A.	59789	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A.	59806
Gilebbas S.A.	59790	Starmont International S.A.	59798
GLL AMB Generali City22 S.à r.l.	59773	Strabag Lux S.A.	59772
Globehotels S.A.	59804	Tension Holding S.A.	59771
Goleador S.A.	59765	Touareg S.A.	59802
Héritiers Jules Gales S.A.	59796	Tropique S.A.	59796
Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.	59775	Tyrol Acquisition 1 S.à r.l.	59774
Imprenex Luxembourg S.A.	59783	Willette Corporation S.A.	59775
ING Lux Insurance International S.A.	59795	Zyxwa S.A.	59790

Ruralia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.811.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mai 2009

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Giovanni Spasiano, né le 12 février 1968 à Naples (Italie), demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Sébastien Schaack, employé privé né le 22 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009072341/28.

(090085702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.586.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

—
Déclaration

Il résulte de la résolution prise en date du 21 avril 2009 par les gérants de la Société relative au transfert des parts sociales et de la notification subséquente envoyée par l'associé en date du 22 avril 2009, que:

Abbott Laboratories a transféré 31.586 (trente et un mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales;

(le «Cédant»)

A:

Abbott Health Products, Inc. ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amerique;

(le «Cessionnaire»).

Le Cédant a transféré au Cessionnaire 31.586 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les «Parts Sociales»).

L'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
- Abbott Health Products, Inc., siégeant au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique	
- Parts sociales détenues	31.586

Le 13 mai 2009.

Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2009072388/26.

(090085720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Campus Contern Colibri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 143.596.

In the year two thousand and nine,
on the third day in the month of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"CAMPUS CONTERN S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 3-7 rue Goell, L-5326 Contern (R.C.S. Luxembourg, section B number 135 839),

here represented by:

Mr Nicolas VAN SCHAP, legal counsel, with professional address in Frankrijklei 105, B-2000 Antwerpen (Belgium), by virtue of a proxy given in Contern, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 May 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of "CAMPUS CONTERN COLIBRI S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 3-7 rue Goell, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 143 596 and resulting from a splitting deed (acte de scission définitive) enacted pursuant to a notarial deed on 12 November 2008, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 48 on 09 January 2009, and page 2272 (the "Company").

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVED to change the financial year of the Company so that it will henceforth begin on the first of July of each year and end on the last day of June of the following year.

The Shareholder further RESOLVED that the current financial year will then be shortened by six (6) months, so that the same financial year started on the first (1st) of January 2009 will consequently end on thirtieth (30th) of June 2009, instead of thirty-first (31st) of December 2009.

Second resolution

The Shareholder RESOLVED to amend Article TWELVE (12) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 12. "The accounting year of the Company shall begin on 1 July of each year and shall end on the 30 June of the following year."

Third resolution

The Shareholder RESOLVED to adapt the date of the annual general meeting to the amended financial year, so that such meeting will now take place on the second Friday in the month of December of each year at 10.00 a.m..

Fourth resolution

As a direct consequence of the above taken resolutions the Shareholder RESOLVED to change Article SIXTEEN (16) of the Company's Articles of Incorporation which shall, as of today, read as follows:

Art. 16. "The annual general meeting shall be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday in the month of December of each year at 10.00 a.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"CAMPUS CONTERN S.à r.l.", une société à responsabilité constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3-7 rue Goell, L-5326 Contern (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 135 839,

ici représentée par:

Monsieur Nicolas VAN SCHAP, legal counsel, avec adresse professionnelle à Frankrijklei 105, B-2000 Anvers (Belgique),

en vertu d'une procuration donnée à Contern, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique ("l'Actionnaire") de "CAMPUS CONTERN COLIBRI S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social au 3-7 rue Goell, L-5326 Contern, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 143 596 et issue d'un acte de scission définitive reçu sous forme d'un notarié en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48 du 09 janvier 2009, page 2272 (ci-après la "Société").

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a DÉCIDÉ de modifier l'année sociale de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finisse le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

L'Actionnaire a DÉCIDÉ en outre que l'année sociale en cours sera par conséquent raccourci de six (6) mois, de sorte que la même année sociale en cours ayant débuté le premier (1^{er}) janvier 2009 se terminera exceptionnellement le trente (30) juin 2009 au lieu du trente et un (31) décembre 2009.

Deuxième résolution

L'Actionnaire a DÉCIDÉ de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société, comme suit:

Art. 12. "L'année sociale de la Société commencera le premier juillet de chaque année et finira le trente juin de l'année suivante."

Troisième résolution

L'Actionnaire a DÉCIDÉ de changer la date de l'assemblée générale annuelle afin de l'adapter à la modification de l'année sociale ci-avant intervenue, pour la tenir dorénavant le deuxième vendredi du mois de décembre de chaque année à 10.00 heures.

Quatrième résolution

En conséquence directe des résolutions prises ci-avant, l'Actionnaire a DÉCIDÉ de modifier l'article SEIZE (16) des statuts de la Société, lequel, à partir de ce jour, se lira comme suit:

Art. 16. "L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de décembre de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. VAN SCHAP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2009. Relation: EAC/2009/6461. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072130/239/105.

(090085126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Invenergy Canada I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.684.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 9 juin 2009

1. M. Mark LEAMAN a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Le nombre de gérants A a été diminué de trois (3) à deux (2).

Luxembourg, le 11 JUIN 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Canada I S. à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S;A.

Signatures

Référence de publication: 2009072429/15.

(090085773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Goleador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.471.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TWENTYTHREEFIVE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II, constituée en date du 15 mai 2009 par le notaire instrumentant, ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "GOLEADOR S.A..".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la société est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur de type A.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année..

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31.12.2009
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

La comparante TWENTYTHREEFIVE S.A précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass, Administrateur de type A;

b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, Administrateur de type A;

Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon, Administrateur de type B.

- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

6.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19616. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072196/206/155.

(090085543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Inxites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.474.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le quatorze mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- SLG CONSULT, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-1160 Bruxelles-Auderghem, 125, Boulevard du Souverain inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0889.039.048, ici valablement représentée par son gérant Monsieur Bernard HENRICHE, dirigeant de sociétés, demeurant à B-1860 Meise, Koninklijke Kasteeldreef 29, et

2.- INXITES MANAGEMENT, une société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-2845 Niel, Galileilaan, 18, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0898.303.835, ici valablement représentée par deux de ses administrateurs savoir:

- la société privée à responsabilité limitée de droit belge (BVBA), Kris ADRIAENSSENS, ayant son siège social à B-2640 Mortsel, Liersesteenweg, 134, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0458.650.444, elle-même représentée par son gérant Monsieur Kris ADRIAENSSENS, dirigeant de sociétés, demeurant à B-2640 Mortsel, 134 Liersesteenweg

et

- la société privée à responsabilité limitée de droit belge (BVBA), RE-INNOVATE, ayant son siège social à B-9850 Nevele, Beentjesstraat, 39, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0893.564.097, elle-même représentée par son gérant Monsieur Henk de Metsenaere, demeurant à B-9850 Nevele, 39 Beentjesstraat.

Lesquelles comparantes, agissant comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INXITES S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée

Art. 4. La société a pour objet:

- le conseil aux entreprises, notamment dans le domaine de l'informatique et de la transmission de données par voie terrestre ou satellite,

- l'achat et la commercialisation des produits dans ce domaine incluant tous les services nécessaires ou utiles pour ces opérations,

- toutes opérations se rapportant à la commercialisation de logiciels et matériel informatique ainsi que toutes prestations de services dans le domaine de la télécommunication,

- l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger,

- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les Actions de la Société seront sous forme nominative ou au porteur.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Art. 7. Tout transfert d'actions est soumis à un droit de préemption proportionnel en faveur des autres actionnaires conformément au pacte des actionnaires.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 14. La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 09.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. La loi sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- SLG CONSULT, pré qualifiée, deux mille deux cents actions	2.200
2.- INXITES MANAGEMENT, pré qualifiée, sept mille huit cents actions	7.800
Total: dix mille actions	10.000

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.

1.- SLG CONSULT, pré qualifiée, représentée par Monsieur Bernard HENRICHE, né à Arlon le 28 septembre 1958, demeurant à B-1860 Meise, Koninklijke Kasteeldreef 29

2.- KRIS ADRIAENSSENS, une société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social à B-2640 Mortsel, Liersesteenweg, 134, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0458.650.444, représentée par Monsieur Kris ADRIAENSSENS, né à Merksem le 7 juillet 1959, demeurant à B-2640 Mortsel, 134 Liersesteenweg et

3.- RE-INNOVATE BVBA, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0893.564.097, ayant son siège social à B-9850 Nevele, Beentjestraat 39, représentée par Monsieur Henk DE METSENAERE, né à Gent le 17 juillet 1973, demeurant à B-9850 Nevele, 39 Beentjesstraat

- 3) SLG CONSULT, préqualifiée, est nommée également administrateur-délégué pour une durée de six ans.

Dans le cadre de la gestion journalière la société sera valablement représentée et engagée par la signature de l'administrateur-délégué.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2013:

La société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, (R.C.S. Luxembourg B 71178)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du Notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. HENRICHE, K. ADRIAENSSENS, H. de METSENAERE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19590. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072201/206/182.

(090085622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Tension Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009072343/239/12.

(090085061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Luxicav Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.752.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 avril 2009 à 11.30 heures au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Francesco Molaro avec effet au 20 novembre 2008, en remplacement de Monsieur Stefano Ciccarello, démissionnaire au 20 novembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marco Paolucci et Monsieur Francesco Molaro en qualité d'Administrateurs et de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Claude Defendi et Monsieur Marco Bus pour un an.

Conseil d'Administration:

Marco BUS, Société Européenne de Banque, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président

Marco PAOLUCCI, Société Européenne de Banque, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

Francesco MOLARO, Société Européenne de Banque, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

Claude DEFENDI, Sanpaolo Bank, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur

Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach pour un an.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxicav Plus

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo Tubia / Francesco Molaro

Référence de publication: 2009072337/29.

(090085685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Strabag Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.375.

Informations fournies conformément à l'article 160-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

E. nomination et pouvoirs d'engager la société:

b) en tant que représentant permanent:

Le Conseil d'Administration devait, lors de sa réunion du 2 décembre 2008, décider de nommer, pour une durée indéterminée, aux fonctions de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise, Monsieur Luc VAN THIENEN, demeurant à B-3078 Kortenberg, Vloetgrachtstraat, 7.

Les pouvoirs spéciaux (de type C) tels qui lui ont été alloués sont fixés comme suit:

- participer aux adjudications et rédaction d'offres de prix pour une clientèle (maître d'ouvrage) tant publique que privée

- conclure des contrats avec les clients (maîtres d'ouvrages)

- conclure des contrats avec les fournisseurs et sous-traitants (jusqu'à max 2.500.000)

- l'entrée en services d'ouvriers

- l'engagement d'employés, concomitamment avec un membre du Conseil d'Administration

- la signature de documents administratifs pour la clientèle privée et les services publics

- tous échanges de correspondances y corrélatives.

STRABAG BELGIUM SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072427/25.

(090085149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 146.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009072347/239/12.

(090085105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

GLL AMB Generali City22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 128.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009072349/239/12.

(090085119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Cité du Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 85.497.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2009

Les actionnaires de la société CITE DU SOLEIL S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Christoff Delli Zotti, architecte diplômé, demeurant à L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun
- Madame Martine Ehlinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-8533 Elvange, Haaptstrooss, 82;
- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.

sont arrivés à leur terme en 2008, décide de les renouveler rétroactivement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs délégués de:

- Monsieur Christoff Delli Zotti, architecte diplômé, demeurant à L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun
- Madame Martine Ehlinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-8533 Elvange, Haaptstrooss, 82;

sont arrivés à leur terme en 2008, décide de les renouveler rétroactivement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Est nommé Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur

- Monsieur Christoff Delli Zotti, architecte diplômé, demeurant à L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun

D'autre part, le mandat du commissaire aux comptes de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration en 2008, l'assemblée générale décide de le renouveler rétroactivement pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Bettembourg, le 8 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009072423/30.

(090084996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

JP Residential II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009072350/206/13.

(090085131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 87.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009072351/206/13.

(090085140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Tyrol Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.773.067,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.609.

Extrait des résolutions des Associés de la Société du 9 juin 2009

En date du 9 juin 2009, les Associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:
de nommer:

- Monsieur John Viola, né le 13 octobre 1965 en Arcadia, USA, ayant comme adresse professionnelle le 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, USA

- Monsieur Clive Denis Bode, né le 3 juin 1943 à Birmingham, UK, ayant comme adresse professionnelle le 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, USA

- Monsieur Gary Douglas Puckett, né le 19 juillet 1957 à Fort Worth, USA, ayant comme adresse professionnelle le 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, USA

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

* Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A

* John Viola, gérant de classe B

* Clive Denis Bode, gérant de classe B

* Gary Douglas Puckett, gérant de classe B

* Matthias Calice, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 juin 2009.

Tyrol Acquisition 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009072417/28.

(090085043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55436 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009072359/211/12.

(090085427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Willette Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 53.155.

In the year two thousand and nine.

On the fifteenth of May.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) WILLETTE CORPORATION S.A., with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B53155, incorporated by deed of Maître Donald MORRIS Senior, notary residing in Curaçao (Netherlands Antilles), on the 10th of July 1989, and its registered office has been transferred to Luxembourg by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg, on the 30th of November 1995, published in the Mémorial C number 73 of the 12th of February 1996.

The meeting is opened by Mr Dennis BOSJE, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, being in the chair, who appoints as secretary Mr Frédéric SCHMITZ, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The meeting elects as scrutineer Mr Sinan SAR, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Suppression of the 2 class A and B shares and transformation of all the shares of the company into registered shares.
- 2.- Change of the date of the annual general meeting to be held henceforth on the second Tuesday of May at 02.00 p.m..
- 3.- Statement that the company has only one sole shareholder.
- 4.- Complete reorganization of the articles of incorporation of the company without changing the purpose of the company.
- 5.- Ratification of the decision of the extraordinary general meeting of the shareholders held on January 14, 2009, to establish the registered office of the company in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 6.- Statutory nominations.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

59776

First resolution

The meeting decides to suppress the two class A and B shares and to transform all the one million and fifty-one thousand two hundred and fifty (1,051,250) existing shares of the company into registered shares.

Second resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting in order to be held henceforth on the second Tuesday of the month of May at 02.00 p.m..

Third resolution

The meeting states that the company has actually only one sole shareholder.

Fourth resolution

The meeting decides a complete reorganization of the articles of incorporation of the company without changing the purpose of the company and to give them the following wording:

"ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of WILLETTE CORPORATION S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two million one hundred and two thousand five hundred US dollars (2,102,500.- USD) divided into one million and fifty-one thousand two hundred and fifty (1,051,250) shares with a nominal value of two US dollars (2.- USD) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several independent auditors in lieu of the statutory auditor(s).

The independent auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The independent auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 02.00 p.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on December 1 and shall terminate on November 30 of the following year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Fifth resolution

The meeting decides to ratify the decision of the extraordinary general meeting of the shareholders held on January 14, 2009, to establish the registered office of the company in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Harry Colin Darren ROBINSON as director of the company, appointed in this function by decision of the extraordinary general meeting of the shareholders of January 14, 2009, and to accord him full and entire discharge for the execution of his mandate.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint as sole director of the company:

Mr Gerard MATHEIS, consultant, born in Luxembourg, on the 4th of December 1962, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

His mandate will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 2015.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and twenty-five Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le quinze mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WILLETTE CORPORATION S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B53155, constituée suivant acte reçu par Maître Donald MORRIS Senior, notaire de résidence à Curaçao (Antilles Néerlandaises), en date du 10 juillet 1989, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 73 du 12 février 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dennis BOSJE, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric SCHMITZ, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sinan SAR, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression des 2 classes d'actions A et B et transformation de toutes les actions de la société en actions nominatives.

2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

3.- Constatation que la société n'a plus qu'un seul actionnaire.

4.- Refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social.

5.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 janvier 2009 d'établir le siège social de la société à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

6.- Nominations statutaires.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux classes d'actions A et B et de transformer toutes les un million cinquante et un mille deux cent cinquante (1.051.250) actions existantes de la société en actions nominatives.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide une refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social et de leur donner la teneur suivante:

"STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de WILLETTE CORPORATION S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions cent deux mille cinq cents dollars US (2.102.500,- USD) représenté par un million cinquante et un mille deux cent cinquante (1.051.250) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence déplus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 janvier 2009 d'établir le siège social de la société à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Harry Colin Darren ROBINSON comme administrateur de la société, nommé à cette fonction par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 janvier 2009 et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société:

Monsieur Gérard MATHEIS, conseil, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOSJE - SCHMITZ - SAR - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2009. Relation GRE/2009/1903. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009072191/231/391.

(090085745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Katcon Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.038.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55406 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009072369/211/12.

(090085437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Imprenex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.155.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMPRENEX LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.155, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2.771 du 30 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 3 des statuts (objet), pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet directement ou indirectement, tant en Luxembourg qu'à l'étranger:

- Le négoce d'articles de papeterie;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées ci-dessus;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance."

2) Démissions et nomination statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts (objet), pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet directement ou indirectement, tant en Luxembourg qu'à l'étranger:

- Le négoce d'articles de papeterie;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées ci-dessus;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance."

59784

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

a) des administrateurs suivants:

- Madame Carine REUTER-BONERT, demeurant à Fennange;
- Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, demeurant à Jamoigne (Belgique);

b) du commissaire aux comptes suivant:

Monsieur Dominique MAQUA, demeurant à Torgny (Belgique).

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer:

a) comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Dirk DE VROEDE, administrateur de sociétés, né à Londerzeel (Belgique) le 24 décembre 1962, demeurant à B-2560 Nijlen (Belgique), 11, Groenerf; également administrateur-délégué;
- Monsieur Henri LAMBRECHTS, administrateur de sociétés, né à Alkmaar (Pays-Bas) le 25 juin 1953, demeurant à B-2280 Grobbendonk (Belgique), 28, Heibloemlaan;

b) comme nouveau commissaire aux comptes:

la société luxembourgeoise RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 juin 2009. Relation: LAC/2009/20875. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 JUIN 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072845/211/84.

(090086283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

La Cigaronne, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 136.022.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour LA GIGARONNE SA

Signature

Référence de publication: 2009072378/13.

(090085253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Domaine de la Garde, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 114.465.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour *DOMAINE DE LA GARDE SA*

Signature

Référence de publication: 2009072379/13.

(090085256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Capaldi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.669.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2009

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2009 que:

- le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg avec effet immédiat
- les démissions de M. Eric LECLERC, M. Jos HEMMER et Mme Martine KAPP de leurs mandats d'administrateurs ont été acceptées avec effet immédiat
- la démission de M. Pascal FABECK de son mandat de commissaire aux comptes a été acceptée avec effet immédiat
- les personnes suivantes ont été nommées administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:
 - * M. Sébastien GRAVIÈRE, né le 9.4.1973 à Nancy, demeurant professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - * M. Marc KOEUNE, né le 4.10.1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - * M. Jean-Yves NICOLAS, né le 16.1.1975 à Vielsalm, demeurant professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - * M. Michaël ZIANVENI, né le 4.3.1974 à Villepinte, demeurant professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., RCS Luxembourg B 79.327, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009073091/28.

(090085843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

P.B. Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 114.766.

—
Le Bilan et l'affectation aux résultats au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour *PB PARTICIPATIONS SA*

Signature

Référence de publication: 2009072380/13.

(090085260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

JP Residential II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.276.

—
In the year two thousand nine, on the eleventh day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "JP Residential II S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 104.276 incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the 24th November 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on the 6th December 2004, number 1244. The statutes of the Company have been amended for the last time on the 29th October 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial number 2738 of the 11th November 2008.

The meeting was opened at 5.40 p.m. and was presided by Mr Jérôme Foulon, vice-president of Real Estate Investments, residing at 5 Grand Duc, City of Verdun, CDN - H3E 1V3 Province de Québec.

The Chairman appointed as secretary Mrs Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Liliane Marceau, residing professionally at 1250, René Lévesque Boulevard West, Bureau 900, CDN - H3B 4W8 Montréal.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of article 4 of the statutes relating to the social object of the Company as follows:

"The object of the Company is the taking of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises under whatsoever form, and the administration, the management, the control and the development of those participations. The Company can in particular acquire by way of subscription, purchase, and exchange or by any other way any certificates, shares, and/or other participation values, bonds, claims, deposit certificates and/or other debt instruments, and, in general any values or financial instruments issued by any public or private entity. It can participate to the creation, development, management and control of all companies or enterprises. It can secondarily operate directly or indirectly investments in real estate and invest in the acquisition and management of a patents portfolio or other intellectual rights of any nature or origin.

The Company can borrow in any form except by way of public offers. It can proceed, only by way of private placement, to the issuance of promissory notes, bonds and other titles representing borrowing and/or participation. The Company can lend moneys, in this included, without limitation, those resulting from loans and/or issuance of bonds or participation values, to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other companies or persons and the Company can also grant guaranties and pledge, transfer, mortgage or otherwise create and grant securities on all or part of its assets in order to guarantee its own obligations and engagements and/or obligations and engagements of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any companies or persons, in all case, should those activities not constitute activities regulated by the financial sector.

The Company can, in general, employ all techniques and instruments linked to its investments in order to ensure an efficient management, in this included techniques and instruments aimed to protect it against the credit risks, monetary fluctuations, fluctuations of interest rates and other risks.

The Company can in general perform any operations and transactions promoting directly or indirectly or linked to its object."

2. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution, which was adopted by unanimous vote.

Sole resolution

The General Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and subsequent to amend article 4 of the statutes of the Company as follows:

" **Art. 4.** The object of the Company is the taking of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises under whatsoever form, and the administration, the management, the control and the development of those participations. The Company can in particular acquire by way of subscription, purchase, and exchange or by any other way any certificates, shares, and/or other participation values, bonds, claims, deposit certificates and/or other debt instruments, and, in general any values or financial instruments issued by any public or private entity. It can participate to the creation, development, management and control of all companies or enterprises. It can secondarily operate directly

or indirectly investments in real estate and invest in the acquisition and management of a patents portfolio or other intellectual rights of any nature or origin.

The Company can borrow in any form except by way of public offers. It can proceed, only by way of private placement, to the issuance of promissory notes, bonds and other titles representing borrowing and/or participation. The Company can lend moneys, in this included, without limitation, those resulting from loans and/or issuance of bonds or participation values, to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other companies or persons and the Company can also grant guaranties and pledge, transfer, mortgage or otherwise create and grant securities on all or part of its assets in order to guarantee its own obligations and engagements and/or obligations and engagements of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any companies or persons, in all case, should those activities not constitute activities regulated by the financial sector.

The Company can, in general, employ all techniques and instruments linked to its investments in order to ensure an efficient management, in this included techniques and instruments aimed to protect it against the credit risks, monetary fluctuations, fluctuations of interest rates and other risks.

The Company can in general perform any operations and transactions promoting directly or indirectly or linked to its object."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 5.50 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le onze mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JP Residential II S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 104.276

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 1244 du 6 décembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 octobre 2008 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 2738 du 11 novembre 2008

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.40 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme Foulon, vice-président de Real Estate Investments, demeurant 5 Grand Duc, City of Verdun, CDN - H3E 1V3 Province de Québec.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Liliane Marceau, demeurant professionnellement au 1250, René Lévesque Boulevard West, Bureau 900, CDN - H3B 4W8 Montréal

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société aux fins de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra à titre accessoire effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, unquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres

représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

2. Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés reconnaissent et confirment les déclarations faites par le Président.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra à titre accessoire effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.50 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FOULON, V. WAUTHIER, L. MARCEAU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18531. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072197/206/191.

(090085128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Gesfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 31.975.

Le Bilan et l'affectation du résultat (distribution dividendes) au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

GESFO SA

Signature

Référence de publication: 2009072381/13.

(090085262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Domaine Paradisu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 86.485.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour DOMAINE PARADISU SA

Signature

Référence de publication: 2009072382/13.

(090085264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Cobelfret I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 68.422.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 mai 2009

Messieurs Camille Cigrang et Frank van Bellingen ainsi que Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Monsieur Freddy Bracke est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait conforme

A.-M. Grieder / F. van Bellingen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072490/15.

(090085742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Gilebbas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.090.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 mai 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GILEBBAS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009072383/16.

(090085690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Zyxwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.958.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 mai 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ZYXWA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009072384/16.

(090085691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Luigi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.014.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Dino GIUSTI, industriel, demeurant 29, Via Toniolo, I-31028 VAZZOLA, Italie, Président.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072571/22.

(090085676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue à la Chambre de Commerce de et à Luxembourg située à 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg, le 14 mai 2009

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2009, il a été décidé de:

1. réélire, en qualité d'administrateur de la Société, pour une période qui débutera le 19 juin 2009 et prendra fin le 23 avril 2011:

- Mr. Richard Muzzy, résidant professionnellement à 6701 Audubon Road, Holland MI 49422-2099, Etats-Unis;
- Mr. Martin Schwab, résidant professionnellement au 25 Park Lane, à WIK 1RA Londres, Royaume-Uni.

2. réélire, en qualité d'administrateur de la Société, pour une période qui débutera le 14 mai 2009 et prendra fin le 23 avril 2011:

- Mr. Reiner Beutel, demeurant au 23 Lindenstrasse, D-71634 Ludwigsburg, Allemagne.

3. renommer Ernst & Young, société anonyme dont le siège social est situé au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour un mandat qui arrivera à terme à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009072389/26.

(090085645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 87.465.

In the year two thousand nine, on the eleventh day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "JP Residential I S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 87.465

incorporated by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the 14th May 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on the 1st August 2002 under number 1160. The statutes of the Company have been amended for the last time on the 29th October 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial number 2739 of the 11th November 2008

The meeting was opened at 5.30 pm. and was presided by Mr Jérôme Foulon, vice-president of Real Estate Investments, residing at 5 Grand Duc, City of Verdun, CDN - H3E 1V3 Province de Québec.

The Chairman appointed as secretary Mrs Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally at 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Liliane Marceau, residing professionally at 1250, René Lévesque Boulevard West, Bureau 900, CDN - H3B 4W8 Montréal.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of article 4 of the statutes relating to the social object of the Company as follows:

"The object of the Company is the taking of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises under whatsoever form, and the administration, the management, the control and the development of those participations. The Company can in particular acquire by way of subscription, purchase, and exchange or by any other way any certificates, shares, and/or other participation values, bonds, claims, deposit certificates and/or other debt instruments, and, in general any values or financial instruments issued by any public or private entity. It can participate to the creation, development,

management and control of all companies or enterprises. It can secondarily operate directly or indirectly investments in real estate and invest in the acquisition and management of a patents portfolio or other intellectual rights of any nature or origin.

The Company can borrow in any form except by way of public offers. It can proceed, only by way of private placement, to the issuance of promissory notes, bonds and other titles representing borrowing and/or participation. The Company can lend moneys, in this included, without limitation, those resulting from loans and/or issuance of bonds or participation values, to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other companies or persons and the Company can also grant guaranties and pledge, transfer, mortgage or otherwise create and grant securities on all or part of its assets in order to guarantee its own obligations and engagements and/or obligations and engagements of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any companies or persons, in all case, should those activities not constitute activities regulated by the financial sector.

The Company can, in general, employ all techniques and instruments linked to its investments in order to ensure an efficient management, in this included techniques and instruments aimed to protect it against the credit risks, monetary fluctuations, fluctuations of interest rates and other risks.

The Company can in general perform any operations and transactions promoting directly or indirectly or linked to its object."

2. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution, which was adopted by unanimous vote.

Sole resolution

The General Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and subsequent to amend article 4 of the statutes of the Company as follows:

" **Art. 4.** The object of the Company is the taking of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises under whatsoever form, and the administration, the management, the control and the development of those participations. The Company can in particular acquire by way of subscription, purchase, and exchange or by any other way any certificates, shares, and/or other participation values, bonds, claims, deposit certificates and/or other debt instruments, and, in general any values or financial instruments issued by any public or private entity. It can participate to the creation, development, management and control of all companies or enterprises. It can secondarily operate directly or indirectly investments in real estate and invest in the acquisition and management of a patents portfolio or other intellectual rights of any nature or origin.

The Company can borrow in any form except by way of public offers. It can proceed, only by way of private placement, to the issuance of promissory notes, bonds and other titles representing borrowing and/or participation. The Company can lend moneys, in this included, without limitation, those resulting from loans and/or issuance of bonds or participation values, to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other companies or persons and the Company can also grant guaranties and pledge, transfer, mortgage or otherwise create and grant securities on all or part of its assets in order to guarantee its own obligations and engagements and/or obligations and engagements of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any companies or persons, in all case, should those activities not constitute activities regulated by the financial sector.

The Company can, in general, employ all techniques and instruments linked to its investments in order to ensure an efficient management, in this included techniques and instruments aimed to protect it against the credit risks, monetary fluctuations, fluctuations of interest rates and other risks.

The Company can in general perform any operations and transactions promoting directly or indirectly or linked to its object."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 5.40 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le onze mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JP Residential I S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.465

constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1160 du 1^{er} août 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 octobre 2008 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 2739 du 11 novembre 2008

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17,30 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme Foulon, vice-président de Real Estate Investments, demeurant 5 Grand Duc, City of Verdun, CDN - H3E 1V3 Province de Québec.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Liliane Marceau, demeurant professionnellement au 1250, René Lévesque Boulevard West, Bureau 900, CDN - H3B 4W8 Montréal

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société aux fins de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra à titre accessoire effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

2. Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés reconnaissent et confirment les déclarations faites par le Président.

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra à titre accessoire effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.40 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FOULON, V. WAUTHIER, L. MARCEAU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18530. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072198/206/191.

(090085139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Eyms SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 135.600.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour EYMS SA

Signature

Référence de publication: 2009072390/13.

(090085266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2009

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke et la société NOVOLUX S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen ont été réélus administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

La Fiduciaire Cabexco S.à.r.l., R.C.S.L. B 139890, Centre Helfent, 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Pour extrait conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009072491/15.

(090085740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Bonni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 93.254.

—
Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BONNI INTERNATIONAL SA

Signature

Référence de publication: 2009072394/13.

(090085273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Affino Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 114.129.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour AFFINO GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2009072395/13.

(090085248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ING Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.305.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Jean-Philippe Balon

Dirigeant Agrée

Référence de publication: 2009072399/12.

(090085185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Héritiers Jules Gales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 52.907.

—
Auszug aus dem Bericht über die ordentliche Gesellschafterversammlung vom 30. April 2009

Die Generalversammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

- Das Mandat als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Josef Schwahn (geboren am 5. Mai 1935 in Trier-Ehrang und wohnhaft in Gartenstrasse 9, D-54293 Trier) wird erneuert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 30. April 2009.

Unterschrift

Mandatair

Référence de publication: 2009072404/16.

(090085352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Tropique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 113.229.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 03/06/2009

L'assemblée décide d'accepter la démission au poste d'administrateur de M. Patrick GOEBEL et de nommer en remplacement Mme Cathy BEKEMANS dont l'adresse professionnelle est 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TROPIQUE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009072410/14.

(090085245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

CVM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.388.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 janvier 2009

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit pour une nouvelle période de 4 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

CVM SPF S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072418/16.

(090085033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Dimetal International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 35.570.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 1^{er} juin 2009

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à.r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à.r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à.r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009072507/24.

(090085554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Euclid Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 24.357.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 novembre 2008

- La démission des sociétés MADAS S.à.r.l., LOUV S.à.r.l. et FINDI S.à.r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

EUCLID INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072422/20.

(090084959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Kahler (Investissements) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.500.000,02.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.551.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 27 avril 2009 que:

- La démission de Monsieur Matthias MAERTENS en tant que gérant de la société avec effet rétroactif au 16 avril 2009 a été acceptée.

- La démission de Madame Véronique GILLET en tant que gérant de la société avec effet au 16 mai 2009 a été acceptée.

- Monsieur Marc CHALMEIGNE, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été coopté pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Matthias MAERTENS avec effet immédiat.

- Monsieur Jean Marc LAHAYE, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été coopté pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Véronique GILLET avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072425/23.

(090085045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Starmont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.261.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STARMONT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072798/11.

(090085788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Flatinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.025.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le jeudi 4 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 4 juin 2009 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître FELTEN Bernard, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
- Madame JOSTEN Renate, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD Services S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009072459/26.

(090085402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Confer Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.464.

EXTRAIT

Suite à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 mars 2009, le siège social de la société Telba S.à r.l., associée de la Société, a été transféré du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 8 juin 2009.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009072484/16.

(090085085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Observer New Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.299.

Suite à une cession de parts effectuée en date du 5 juin 2009, l'entière part du capital de USD 11.447.440 est détenue par CISION AB, avec siège social à Linnégatan, 87, S-11488 Stockholm.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

OBSERVER NEW MEDIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009072499/12.

(090085642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Delta Spain S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.321.

Extrait des résolutions tenue lors de l'assemblée en date du 25 mai 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 15 janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, poste de gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009 qui sera tenue en 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée détermine la durée des mandats des gérants suivants et du réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009 qui sera tenue en 2010:

- Monsieur Felipe Oriol y Diaz de Bustamante, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 3, Marqués de Villamejor, 28006 Madrid, Espagne;

- Monsieur Alan Dundon, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Deloitte S.A., auditeur indépendant, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009072485/29.

(090085040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

New-Love S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 69.396.

—
Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2009

Révocation du gérant Carmelo SPECIALE

Monsieur Fernando Paulo DA SILVA GONÇALVES, gérant, demeurant à L-1128 Luxembourg, 22, Val Saint-André, associé unique suivant cession de parts de Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, du 28 septembre 2007 de la société à responsabilité limitée "NEW-LOVE S.à r.l.", ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg,

inscrite au registre de commerce de la Ville de Luxembourg sous le numéro B 69.396,

a pris la décision suivante:

L'associé unique démet de ses fonctions de gérant technique de la s.à r.l. NEW-LOVE Monsieur Carmelo SPECIALE, serveur et gérant de sociétés, né le 7 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à L-1541 Luxembourg, 27, boulevard de la Fraternité.

Ainsi reste unique gérant Monsieur Fernando Paulo DA SILVA GONÇALVES prédit et préqualifié qui aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les frais de la présente et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la prédite société NEW-LOVE s.à r.l.

Fait et passé à Luxembourg, le 10 juin 2009.

Fernando Paulo DA SILVA GONÇALVES

L'associé unique

Référence de publication: 2009072492/25.

(090085696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Eurest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 19.293.

—
Extrait d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 8 juin 2009 que les actionnaires ont décidé:

- d'accepter la démission de M. André Richardy de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer M. Jean-Michel Bianchi, né le 2 août 1956 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant au 1c, rue Saint Antoine, L-4015 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de la Société au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour Eurest Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072498/19.

(090085752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

International Dynalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.064.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 29 mai 2009

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009072509/24.

(090085541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Seapold International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.767.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAPOLD INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072803/11.

(090085793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

La Marne Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.363.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

Extrait sincère et conforme

LA MARNE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009072518/20.

(090085374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Touareg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de Luc VERELST démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

Extrait sincère et conforme

TOUAREG S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009072519/23.

(090085369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

PB Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 34, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 146.461.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-huit mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme GOLEADOR S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II constituée par le notaire instrumentant en date de ce jour ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PB Real Estate S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la commune du siège social, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social..

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- Euros) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associée unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique GOLEADOR S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille EUR (1.000,- euros).

Décision de l'associée unique

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo CAVACO, gérant de sociétés, demeurant à L-8370 Hobscheid, 54, rue Kreuzerbuch, et

Madame Ana Bela GONÇALVES DA COSTA, salariée, née à Luxembourg le 26 décembre 1971, demeurant à L-8370 Hobscheid, 54, rue Kreuzerbuch.

Vis-à-vis de tiers la Société est valablement représentée et engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

- Le siège social est établi à L-4204 Esch-sur-Alzette, 34, rue Large

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V.D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19621. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072174/206/89.

(090085354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Globehotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.934.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBEHOTELS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072804/11.

(090085794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Europa Plurimedia Synergie, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 128.200.

L'an deux mille neuf, le trois juin,

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "EUROPA PLURIMEDIA SYNERGIE", établie et ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128200, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1444 du 13 juillet 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 14 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social, avec effet au 1^{er} mai 2009, de Luxembourg à L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens, Zone Commerciale de Bourmicht, et modification afférente de l'article 3 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

59805

Résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} mai 2009, le siège social de Luxembourg à L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens, Zone Commerciale de Bourmicht, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOERES - FEVE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2009. Relation GRE/2009/2075. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009072019/231/61.

(090085561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Petraland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.443.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 02 janvier 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la Société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social au 66, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 05 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009071630/23.

(090084878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 9 mars 2009

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société comme suit:

* Madame Céline BONVALET, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Philippe STANKO, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, avec siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2009

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES MARUH SA.

C. BONVALET / P. STANKO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072616/23.

(090084980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fondation Ligue H.M.C..

Siège social: L-8301 Capellen, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 42.

—
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008

Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Ligue HMC, comprenant le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Ligue HMC au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

PKF ABAX Audit
Réviseurs d'Entreprises
Tom Pfeiffer / Luc Brucher
Associé / Directeur

Bilan au 31 décembre 2008 (en EUR)

ACTIF	Nts	Val. brutes	Corr. valeur	31.12.2008	31.12.2007
D. Actif circulant					
III. Valeurs mobilières					
3. Autres valeurs mobilières	3	1 455 815,53	27 801,48	1 428 014,05	1 455 154,64
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse				<u>1 045 120,46</u>	<u>875 522,19</u>
Total actif circulant		<u>1 455 815,53</u>	<u>27 801,48</u>	<u>2 473 134,51</u>	<u>2 330 676,83</u>
TOTAL ACTIF				<u>2 473 134,51</u>	<u>2 330 676,83</u>
 PASSIF	 Nts			 31.12.2008	 31.12.2007
A. Capitaux propres					
I. Capital souscrit - Fonds social	4			24 789,35	24 789,35
V. Résultats reportés	5			2 278 587,48	2 122 485,62
VI. Résultat de l'exercice				<u>167 457,68</u>	<u>156 101,86</u>
Total capitaux propres				<u>2 470 834,51</u>	<u>2 303 376,83</u>
C. Dettes					
4. Dettes sur achats et prestations de services					
a) Dettes à échéances inférieures à 1 an				2 300,00	2 300,00
9. Autres dettes					
a) Dettes à échéances inférieures à 1 an				<u>0,00</u>	<u>25 000,00</u>
Total dettes				<u>2 300,00</u>	<u>27 300,00</u>
TOTAL PASSIF				<u>2 473 134,51</u>	<u>2 330 676,83</u>

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2008 (en EUR)

A. CHARGES		31.12.2008	31.12.2007
2. b) Autres charges externes		2 528,65	8 135,12
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		27 140,59	660,89
7. Intérêts et charges assimilées			
b) autres intérêts et charges		806,18	609,70
13. Résultat de l'exercice		<u>167 457,68</u>	<u>156 101,86</u>
TOTAL GENERAL		<u>197 933,10</u>	<u>165 507,57</u>
 B. PRODUITS		 31.12.2008	 31.12.2007
1. Montant net du chiffre d'affaires	6	157 472,61	136 710,53
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé			
b) autres produits		4 570,13	3 949,46
7. Autres intérêts et produits assimilés			
b) autres intérêts et produits assimilés		<u>35 890,36</u>	<u>24 847,58</u>
TOTAL GENERAL		<u>197 933,10</u>	<u>165 507,57</u>

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

Note 1. Généralités

La Fondation Ligue HMC ci-après "la Fondation" a été constituée sous forme d'une Fondation le 8 mars 1990 pour une durée illimitée.

La Fondation a pour objet d'améliorer le sort des personnes affectées d'un handicap mental ou cérébral et de les aider à s'adapter le mieux possible à la vie professionnelle et sociale.

La principale activité de la fondation est la collecte de fonds sous forme de dons et autres pour le compte de la Ligue HMC A.s.b.l..

Note 2. Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR), le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Créances, disponibilités et dettes

Les créances, les disponibilités et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Note 3. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au jour de leur entrée dans le patrimoine de la Fondation Ligue HMC à la valeur de marché. A la fin de l'exercice les valeurs mobilières sont ajustées au plus bas du prix de marché ou du coût d'acquisition.

La gestion du portefeuille titres détenu par la Fondation est assurée par le conseil d'administration et répond aux critères d'une gestion en bon père de famille.

Note 4. Fonds social

Le fonds social constitué lors de la création de la Fondation s'élève à EUR 24.789,35. L'apport du fonds social a été fait par la Ligue HMC A.s.b.l., ayant son siège au 82, route d'Arlon à Capellen.

Note 5. Résultats reportés

Les résultats reportés ont évolué de la manière suivante:

	31.12.2008	31.12.2007
	EUR	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	2.122.485,62	1.730.812,08
Résultat de l'exercice précédent	156.101,86	391.673,54
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	2.278.587,48	2.122.485,62

Note 6. Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires s'élève à EUR 157 472,61 et se compose de dons et legs reçus.

Note 7. Présentation des états financiers

Les états financiers au 31 décembre 2008 sont présentés suivant les articles 34 et 46 de la loi du 19 décembre 2002.

Assemblée Générale Ordinaire 2008

BUDGET 2009		19-mars-09	
Dépenses		Recettes	
Charges externes	4 000,00	Dons et legs	10 000,00
Intérêts et charges	2 000,00	Intérêts	2 500,00
Résultat de l'exercice: Bénéfice	24 000,00	Autres produits de valeurs mobilières	17 500,00
Total	30 000,00	Total	30 000,00

Référence de publication: 2009071571/127.

(090084789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.